

CIBLE

Régalien ?

Dans la classe politique, une formule fait florès : *il faut que l'État se concentre sur ses pouvoirs régaliens* ! Étrange injonction puisque le régalien (du latin *regalis*, royal) est ce qui appartient en propre à la royauté.

La formule annoncerait-elle que des réactionnaires se seraient emparés de l'Élysée-Matignon ? C'est au contraire le cri de guerre des « modernistes » ultra-libéraux.

La monarchie capétienne n'a jamais défini une fois pour toutes l'étendue de son pouvoir souverain, qui a beaucoup varié selon les enjeux et les époques. Dans le discours dominant, la référence au régalien signifie qu'on veut réduire au minimum les tâches de l'État : des militaires, des policiers, des juges, voilà ce qui est nécessaire au maintien de l'ordre libéral.

Ce faisant, les ultra-libéraux voudraient nous faire oublier deux impératifs qui sont inscrits dans la Constitution de 1958 : la justice sociale, par l'arbitrage du chef de l'État, l'indépendance nationale dont le président de la République est le garant. Que les partisans du *régalien* commencent par respecter les principes qui fondent, en France, la souveraineté politique.

Après Florence

Passer à l'offensive

Islam

**L'exemple
espagnol**

p. 2

Décentralisme

**Germes de
subversion**

p. 6/7

Et notre islam ?

Le 10 novembre 1992, Juan Carlos I^{er}, roi d'Espagne, et le gouvernement de Felipe Gonzalez signaient un « accord de coopération entre l'État espagnol et la Commission islamique d'Espagne » (1).

Discuté et voté par les Cortès, cet acte revêt une portée historique extraordinaire : 500 ans après l'expulsion des juifs et des musulmans par Ferdinand et Isabelle la Catholique, il reconnaît l'apport des conquérants arabo-islamiques dont les derniers descendants « morisques » furent exilés au XVII^e siècle, confesse les injustices du royaume chrétien et, sur cette base, institue entre les musulmans et l'État un modus vivendi respectueux des consciences et du droit. Cet accord, pionnier en Europe, est-il instructif pour nous ?

On objectera les différences historiques : sur aucun pays de chrétienté, les musulmans n'ont exercé une influence aussi profonde que sur la péninsule ibérique. Les différentes phases de la conquête qui aboutirent à la civilisation d'Al-Andalus et à son âge d'or à Cordoue et Tolède ont laissé sur le paysage architectural, intellectuel, culturel, la musique, la poésie, la langue elle-même, de telles traces qu'on ne peut les abstraire du patrimoine national.

Or, depuis la « reconquista », une censure s'était abattue sur les apports arabo-islamiques ; il fallut, vers 1930, la grande école d'islamologie espagnole (2) pour restituer mille ans de mémoire spirituelle, philosophique et scientifique, non seulement à l'Espagne mais à l'ensemble de notre continent.

Pour l'ouverture au monde arabe, la France aussi fut aux premières loges. Que ce soit aux croisades dès le XI^e siècle ou dans les expéditions ibériques auxquelles prit part la chevalerie - du Charlemagne de la *Chanson de Roland* au Guillaume d'Aquitaine du *fin'amor* - la rencontre guerrière et, plus souvent qu'on ne le dit, courtoise avec les Arabes fut un moment clé de l'éducation chrétienne. Les fruits, accumulés sous forme de manuscrits d'œuvres antiques ou fécondant les arts et techniques ou inspirant la musique et le verbe des troubadours (3) se cueillent encore aujourd'hui. Notre pays eut en outre, plus encore que l'Espagne, l'expérience en Afrique du Nord d'une présence coloniale qui

fut aussi parfois spirituelle, celle d'un Charles de Foucauld perpétuée par les moines de Tibérine, sans parler des protectorats et amitiés au Liban, Syrie, Égypte qui permirent d'approfondir nos relations aux peuples musulmans tout en exerçant à notre tour une influence culturelle et politique.

Si bien que, devant l'actuelle immigration de populations à majorité musulmane et les problèmes que pose l'acclimatation de l'islam comme nouvelle « religion de masse », la France devrait être, tout autant que l'Espagne, préparée par l'histoire. D'où vient que celle-ci a trouvé avant nous les voies d'une « coopération » institutionnelle ?

La loi de 1992 permet d'ébaucher une réponse à cette question. Tout d'abord, le terrain islamique espagnol est analogue au nôtre - une pléiade d'associations culturelles souvent financées par les États libyen, marocain, saoudien qui tentent d'imposer leur tutelle - il est de même divisé en fédérations d'inspirations souvent radicalement inconci-

liables. Cependant, tandis que les gouvernants français, dans leurs tentatives renouvelées pour donner corps à une instance représentative de l'islam en France, ont sans cesse repoussé l'échéance, les Espagnols ont admis l'élection de représentants au nom de quelques 600 000 fidèles et leur ont reconnu des lieux de cultes inviolables, l'enregistrement des responsables, du mariage musulman, de l'aumônerie, de l'enseignement religieux au même titre que les autres confessions et diverses tolérances touchant aux fêtes, obligations alimentaires, etc. le tout suivi par une commission mixte paritaire...

Les responsables français devraient sortir du flou doublé de surveillance policière, qui est la plus mauvaise méthode pour garantir la liberté religieuse et donner forme à un accord durable. Sans doute sera-t-il alors possible de ranimer la mémoire des liens tissés avec les musulmans au long de l'histoire, et d'acquiescer une image enrichie de notre propre nation.

Luc de GOUSTINE

(1) Voir sur le sujet l'excellent article de Jean-Loup Herbert « Un statut pionnier pour l'islam espagnol » paru dans *Le Monde diplomatique* de novembre 2002.

(2) Asin Palacios, Cruz Hernandez, Mikel de Epalza, et Juan Vernet. Juan Vernet dont on lira avec fruit en français « Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne » (Ed. Sinbad, Paris), dont les deux éditions sont malheureusement épuisées.

(3) Cf. le grand classique. « Hispano-Arabic Poetry and its relations with the old Provençal Troubadours », hélas encore inédit en français, de Alois Richard Nykl, sur la poésie arabo-islamique et ses influences sur l'art du *trobar*.

Condamnés à l'absurde

Quand les choses vont mieux et pourraient aller bien, que faire ? Quand les choses vont moins bien et pourraient aller mal, que décider ? Pour deux questions, une seule réponse : couper le moteur !

A l'heure où j'écris, c'est la grève du permis de conduire. On a donc le temps de jouer au Code de la route.

Question : vous êtes en voiture, vous voulez doubler un camion. Que faites-vous ?

Réponse : je pompe l'huile au cas où il y en aurait trop même si le cadran indique que tout est normal ; je vide à moitié le réservoir d'essence afin d'alléger le véhicule ; je n'accélère pas afin de rester stable sur la route selon les Prescriptions Euro-Normalisées de Déplacement Concerté.

Question : vous êtes encore au volant (c'est un miracle) et vous sentez que votre voiture ralentit et toussote tandis que tous les voyants passent au rouge. Vous êtes au milieu d'un carrefour et il vous faut avancer. Que faites-vous ?

Réponse : je me déleste du carburant restant et je coupe le moteur afin de donner à mon véhicule la stabilité et la légèreté prescrites par le Code Européen de la Bonne Conduite.

Passons maintenant à l'épreuve de logique :

Question : le Directeur de la circulation déclare que le Code européen de la route est absurde. Comme vous avez donné un léger coup d'accélérateur au lieu de couper le moteur, la Police européenne vous met une contravention. Que pensez-vous ?

Réponse : je déclare qu'il faut absolument respecter les mesures absurdes mais jusqu'à un certain point seulement. Je paie l'amende avec l'argent

économisé sur l'huile et l'essence enlevées du moteur et grâce à la revente des quatre roues qui avaient l'inconvénient d'être fabriquées par une entreprise nationalisée. Pour être tout à fait à l'aise en cas de nouvelles sanctions, je prélève sur mes passagers l'argent de leurs pensions et retraites. La Commission de Bruxelles me décerne le prix du meilleur conducteur de l'année.

Voilà. Il suffit d'appliquer ce questionnaire à l'économie (la voiture avec son moteur et ses circuits d'alimentation) pour saisir en un instant la folle incohérence de nos dirigeants.

En quelques mots : l'économie française ralentit, l'économie allemande régresse, les banques et les assurances (en Allemagne, en Suisse, en France aussi) sont en crise et réduisent leurs crédits tandis que la Banque centrale européenne refuse de baisser les taux d'intérêts - ce qui permettrait en théorie aux banques de se refinancer moins cher, et de prêter un peu plus à des entreprises surendettées.

On se souvient que l'absurdité du Pacte de stabilité a été dénoncée par M. Prodi (1). Pourtant, une procédure de « déficit excessif » va être intentée contre l'Allemagne et la France va recevoir un avertissement et les coupables ont déclaré qu'ils respecteraient ce pacte imbécile.

Qu'on ne s'étonne pas si la crise s'aggrave et nous fait encore plus souffrir. Stupidement.

Sylvie FERNOY

(1) cf. *Royaliste*, n° 802, page 3.

L'homme qui vaporise

Nicolas Sarkozy. Quel surnom lui donner ? Le Véloce ? Le Bateleur ? Le Réac ? L'Hyper-répressif ? L'Anti-Raffarin ? Monsieur le (futur) président de la République ? Nous avons choisi de l'évoquer sous la figure du Grand Vaporisateur.

Le projet de loi sur la sécurité intérieure n'est pas encore voté. Aussi nous garderons-nous de tout procès d'intention puisque des amendements peuvent encore modifier le texte gouvernemental, très dur pour les mendiants, les prostituées, les sans-abri, les Roms.

Espérons simplement que « l'amendement Abbé Pierre », notamment soutenu par L'Entraide protestante, ATD-Quart Monde, le Secours catholique et Médecins du Monde ramèneront le législateur à une plus juste appréciation des menaces qui pèsent sur les citoyens. Criminaliser la misère, dans un pays qui recense aujourd'hui plus de quatre millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, ce serait faire preuve d'aveuglement ou de cynisme.

Quel effet provoquera dans l'opinion l'annonce, le 16 novembre, du rejet de « l'amendement Abbé Pierre » par le Sénat et les informations publiées le même jour sur les énormes dépenses effectuées par le couple Chirac à la mairie de Paris sans motif d'intérêt public ? Nul ne peut en préjuger.

Au risque de surprendre, nous nous contenterons pour le moment d'évoquer l'Ancien régime (auquel ne se résume certes pas la monarchie capétienne). Comme nous l'expliquait naguère une historienne, l'État absolutiste prenait souvent des mesures terrifiantes dans les termes,

mais jamais appliquées dans les faits (1).

Notre semillant ministre de l'Intérieur manifeste à la fois cette surpuissance théorique et cette inertie pratique - quant au règlement des problèmes mineurs et à la répression de la délinquance ordinaire. Nicolas Sarkozy est un hyperactif qui n'agit pas. Au lieu de résoudre, il disperse, il vaporise. Les réfugiés qui étaient à Sangatte ont été expulsés en douceur mais ils reparaissent déjà dans d'autres ports de la Manche - faute qu'on veuille aborder la question du droit d'asile. On veut chasser les mendiants et les prostitué(e)s des quartiers bourgeois, mais on se refuse à définir et à mettre en œuvre une politique sociale quant à ces deux catégories de citoyens.

On proclame sa volonté de restaurer partout la sécurité mais on se prépare à supprimer le seul commissariat qui existe dans plusieurs dizaines de petites villes. Là encore on ventile, sans mieux protéger ni guérir.

L'expérience du gouvernement Jospin devrait faire réfléchir Nicolas Sarkozy : la technique des effets d'annonce augmente à très court terme les déceptions et durcit les réactions.

Annette DELRANCK

(1) Arlette Lebigre, « La Justice du roi, La vie judiciaire dans l'ancienne France », Albin Michel, 1988, prix franco : 19 €.

royaliste

SOMMAIRE : p. 2 : Et notre islam ? - p. 3 : Condamnés à l'absurde - L'homme qui vaporise - p. 4 : Bien joué, vieille pieuvre ! - p. 5 : Le front de l'Europe - p. 6/7 : Une logique subversive - p. 8 : L'imposture verte - p. 9 : Impasse Adam Smith - p. 10 : Un livre de raison pas toujours raisonnable - p. 11 : Action royaliste - p. 12 : L'esprit de Florence.

REDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :
Adresse :
Profession : Date de naissance :
souscrit un abonnement de :
☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (46 €) ☐ soutien (100 €)
ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Désespoir

Après Vivendi, voilà Alcatel et France Télécom au bord de l'effondrement. Des ouvriers, des employés et des cadres sont menacés de licenciement par dizaines de milliers. Avec eux, pris dans la tourmente, se sont des dizaines de milliers de petits épargnants qui voient disparaître leurs économies. Pourtant, en apparence, tout semble rester calme. Je voudrais tenter une explication pour ne pas « désespérer de Billancourt ».

J'imagine qu'à la colère se mêle incrédulité et angoisse. Comment en est-on arrivé à cette situation ? Dans leur grande majorité les salariés ont cru au mirage de la nouvelle économie. D'ailleurs la croissance était au rendez-vous, le nombre de chômeurs diminuait. Alors ils ont pris confiance. Pour certains, les plus jeunes, avec l'aide du prêt à taux zéro, le cœur serré, la maison a été achetée, un engagement à rembourser trente pour cent des revenus familiaux sur vingt voire trente ans. Pour d'autres, les plus anciens, ils ont économisé pour mieux vivre la retraite, les ministres ne disent-ils pas qu'elle sera de plus en plus difficile à financer, que des efforts seront à consentir ? (Conseil aux experts : aux indicateurs qui mesurent le sentiment d'insécurité des Français il faut ajouter : 1) la peur de perdre son emploi ; 2) la menace qui pèse sur le financement des retraites).

Alors, ces rêves qui se réalisaient vont-ils se transformer en cauchemar ? Tant que l'irréparable n'est pas là, il faut garder espoir. Mais si l'irréparable se produit, alors du désespoir à la révolte...

François ENNAT

Bien joué, vieille pieuvre !

Quand un mégapropriétaire (Lagardère) d'un mégagroupe d'édition (Hachette) acquiert un autre mégagroupe d'édition (Vivendi Universal) ça engendre un mégamonstre qu'on flatte, en se félicitant qu'il soit français.

À la fin des années soixante, on lisait les ouvrages américains qui proclamaient la mort du capitalisme familial par suite de la « révolution managériale » et la littérature stalinienne décrivant la montée irrésistible des grands monopoles - du moins jusqu'à la dictature du prolétariat.

Trente ans plus tard, le capitalisme familial se porte comme un charme (Lagardère, Dassault, Bouygues...) et le grand capital monopoliste profite des privatisations et du retrait de l'État. Mieux : les capitaines d'industrie passent pour des hommes sympathiques, notamment Jean-Luc Lagardère qui proclame bien haut son « amour du livre ».

Oyez cet exploit amoureux, bonnes gens : Jean-Luc Lagardère, patron du groupe principalement voué à la fabrication d'avions (Airbus) et d'armements, et son fils Arnaud Lagardère, qui dirige Hachette, ont acheté à prix sacrifié les maisons d'éditions dont Vivendi Universal voulait se débarrasser au plus vite pour effacer de grosses dettes et en faire de nouvelles - afin d'obtenir le contrôle de Cegetel face au britannique Vodafone. Ça, c'est le Grand Capital, comme disaient autrefois les communistes.

Mais il y a aussi la Culture. Voici un quart de siècle, la gauche décrivait Hachette comme une « pieuvre verte » qui allait étouffer les éditeurs et la liberté d'expression. La

gauche est arrivée aux affaires et, malgré son horreur des marchands de canons, elle n'a rien tenté contre le céphalopode. Après 1997, avec la gauche plurielle et la modernité à la mode Jospin, le groupe Lagardère a encore grossi sans que les socialistes trouvent à y redire.

Aujourd'hui, le ministre de la Culture se réjouit qu'une « solution française » ait été trouvée. Curieusement, la victoire tricolore ne réjouit pas les éditeurs français indépendants (Gallimard, Le Seuil et d'autres plus modestes) ni le Syndicat de la librairie française. Aussi pragmatique qu'un Raffarin en Charente-Poitou, les uns et les autres se contentent de faire des additions.

Hachette Livre (HL) plus Vivendi Universal Publishing (VUP) égale : Grasset, Fayard, Stock, Lattès, Calmann-Lévy, Hatier, Le Livre de Poche etc. (HL) plus Larousse, Le Robert, Laffont, Plon, Julliard, Perrin, Bordas, Nathan, 10/18, Pocket etc. (VUP), plus le réseau des librairies Hachette (Virgin, Le Furet du Nord, pas moins de 600 points de vente Relay) plus la réunion d'énormes centres de diffusion : celui de Hachette à Maurepas, celui de Vivendi à Malesherbes.

Au total, Lagardère père et fils vont contrôler 50 % de l'édition française (au moins) et assurer 70 % de la diffusion du livre français, avec des capacités considérables de pro-

motion par voie de télévision puisque le CSA a attribué à Lagardère trois chaînes sur la télévision numérique terrestre, et par voie de presse. Le site Internet du groupe nous apprend en effet que « premier éditeur de presse magazine au monde, Hachette Filipacchi Médias, filiale de Lagardère Media, édite 222 titres représentant plus d'un milliard d'exemplaires... ». Parmi ces titres : Paris Match, Télé 7 Jours, Corse Matin, Nice Matin, Elle...

Et maintenant, imaginez que vous vouliez publier un ouvrage intitulé « Le Poulpe Vert ». Devinez les réponses des maisons d'éditions précitées, calculez le nombre d'exemplaires mis en place dans les librairies Hachette et le nombre d'articles qui vous seront consacrés dans les médias de Filipacchi. Si vous n'êtes pas content du résultat de vos additions, il vous reste deux solutions :

- faire confiance à M. Lagardère, très brave homme qui ne fera certainement pas pression sur les éditeurs indépendants au moyen du réseau de diffusion Hachette et qui n'interviendra certainement pas dans la politique des grandes maisons comme il l'avait fait naguère - ce qui avait conduit Gaston Gallimard à rompre avec ce diffuseur trop entreprenant.

- rappeler aux citoyens le Préambule de 1946 aux termes duquel « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. »

Yves LANDEVENNEC

La frontière de l'Europe

L'absence de la Turquie dans les conseils européens est un facteur de déséquilibre. La « raison d'État européenne » (1) commande qu'on l'y invite.

Le débat sur l'europanité ou non de la Turquie ressurgit avec force au lendemain des élections du 3 novembre qui ont donné une majorité au parti de la Justice et du Développement (AKP) et à la veille du sommet européen de Copenhague (12 décembre) qui doit se prononcer sur l'ouverture de négociations d'adhésion. Ce débat, comme les précédents sur le même sujet depuis quarante ans (1963 le premier accord d'association) - pour ne pas dire quatre mille ans ! - est tout aussi vain. Il ne s'agit pas de savoir si la Turquie fait ou non partie de l'Europe : en fonction de quels critères ? Chacun a son opinion. Mais de savoir si l'intérêt de l'Union européenne aujourd'hui est ou non que la Turquie soit à l'intérieur ou à l'extérieur, si les discussions avec elle doivent être entre l'Union comme telle et la Turquie bilatéralement, ou bien si la Turquie doit être admise aux discussions internes entre pays membres avant d'arrêter toute position commune. Si l'on pose la question ainsi, je réponds qu'en effet il est de l'intérêt de l'Europe que la Turquie soit partie prenante à part entière des choix de l'Union.

L'équilibre européen repose, on le sait de tout temps, sur la « barrière de l'Est » qui va de la Suède à la Pologne et à la Turquie. Au-delà commencent

le monde russe et le monde arabe (y compris l'Afrique du Nord). Il n'y a pas de raison de considérer aujourd'hui les choses autrement. Là est notre frontière, notre marche. Géographiquement, idéologiquement (on demandera à ceux qui emploient ce terme de le définir), politiquement, les données ont pu changer. Géographiquement, demain, un séisme sur la faille Nord-Anatolienne pourrait encore les modifier. Le Bosphore est peut-être, par convention académique, la ligne de partage entre l'Europe et l'Asie dite mineure. Il est un pont, non un obstacle. L'empire byzantin, capitale Byzance, s'étendait des deux côtés. La Turquie moderne a, depuis 1925, Ankara pour capitale politique et administrative. Depuis 1453, la vieille Turquie avait eu Constantinople. Faut-il pour l'admettre à l'Europe que le Sultan revienne à Topkapi ? L'empire romain comme le byzantin ont eu pour frontières l'embouchure du Danube à l'ouest, le cours supérieur de l'Euphrate à l'est. Il n'y a pas de raison de penser que quelque chose ait changé depuis. La chaîne du Taurus, voilà la frontière que nous cherchons, la ligne de crête, notre « ligne bleue des Vosges ». L'actualité irakienne le souligne comme jamais.

Sauf que, dira-t-on, depuis 1100, il y a les Turcs. M. Bay-

rou est choqué que le pays le plus peuplé en Europe sera « le moins européen » et sera « musulman ». Il reconnaît donc qu'il sera européen. M. Bayrou, grand propagandiste des États-Unis d'Europe devant l'Éternel, en est encore à des rapports de force (démographiques) de peuple à peuple. Quant à l'argument de pays « musulman », chacun sait que la Turquie est un pays « laïc ». Libre à chacun de la qualifier de « musulmane » et la France de « chrétienne ». L'important est de s'assurer de la laïcité de chacun des pays membres de l'Union européenne et non du reste qui n'appartient pas au registre du politique.

Mais, raison ultime des opposants à l'entrée de la Turquie : les Américains sont pour. Tous les présidents américains essayent de faire pression sur les Européens pour qu'ils l'admettent. Cheval de Troie la Turquie ? Giscard, grand philhellène (oubliant que la Grèce s'est elle-même rapprochée de son voisin) devant Zeus (et depuis peu rechrétienisé), n'en veut pour preuve que Londres, la « perfide Albion », appuie sa candidature. C'est donc bien pour détruire l'Union que l'on veut faire entrer la Turquie. Turquie incluse, l'Union deviendrait ingérable et se ramènerait à une zone de libre-échange analogue à ce qui existe en Amérique du nord. La Turquie, notre Mexique ?

Yves LA MARCK

(1) Jacques Bainville - « Les conséquences politiques de la paix ».

BRÈVES

♦ BHOUTAN - La commission chargée par le roi, en septembre 2001, de rédiger une Constitution écrite pour le petit royaume himalayen, s'est réunie pour la cinquième fois et compte présenter un avant-projet au souverain avant le fin de l'année. Le roi Jigme Singye Wangchuck, dont le 47^{ème} anniversaire vient d'être marqué par de grandes fêtes populaires, règne depuis trente ans sur le Bhoutan. Trente ans de règne au cours desquels le pays a connu un développement spectaculaire tout en sachant préserver son environnement et respecter ses traditions ancestrales. Paradoxalement c'est cette réussite qui conduit une partie de la population, réticente à tout changement, à être inquiète du projet de Constitution et il faut la volonté affirmée du souverain de créer un gouvernement « du peuple, par le peuple, pour le peuple » pour que le royaume finisse par se doter des institutions démocratiques que le roi estime indispensables à sa pérennité.

♦ BULGARIE - Le roi Siméon, Premier ministre de Bulgarie, a effectué une visite de travail de trois jours en France. Un bel article de Maurice Druon dans *Le Figaro* du 11 novembre a salué cette visite. Le roi était, entre autre, invité du Sénat pour faire une communication dans le cadre du colloque organisé à l'occasion de l'année Victor Hugo sur le thème : « Ce que c'est que l'exil ». Reçu à l'Élysée pour un entretien suivi d'un déjeuner, le roi a annoncé la restitution à la France des bâtiments de l'ancienne Alliance française confisqués sous le régime communiste, de son côté le Président de la République a affirmé à son hôte que « La France souhaitait que le Conseil de Copenhague confirme l'objectif d'une adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne en 2007 ». Au cours de son séjour, le roi a été l'invité du journal de 20 heures sur TF1 et a pu également s'exprimer sur RFI.

♦ MONACO - A la veille de la fête nationale monégasque, le prince Rainier de Monaco, âgé de 79 ans, a été, à nouveau, hospitalisé à la suite d'une « surinfection bronchopulmonaire ». Le prince, revenant d'un séjour en France où il avait passé quelques jours dans son château de Marchais dans l'Aisne avant d'être reçu par le Président de la République. Avec ce dernier il avait évoqué le nouveau traité, entre la France et la Principauté, signé le 24 octobre dernier, qui annule et remplace celui du 17 juillet 1918. A noter qu'avec ce nouveau traité, la France n'a plus le pouvoir d'intervenir dans la succession dynastique monégasque.

♦ ALBANIE - La reine Geraldine d'Albanie est décédée le 22 octobre à l'âge de quatre-vingt-sept ans, à l'hôpital militaire de Tirana où elle avait été transportée quelques jours auparavant. La reine Geraldine était l'épouse du roi Zog I^{er} qui, après avoir été président de la République de 1925 à 1928, régna sur l'Albanie, transformée en royaume, jusqu'à l'invasion italienne d'avril 1939 et mourut en exil en 1961. A la demande du président albanais, Alfred Moisiu, l'Etat a décidé d'attribuer à la feuve reine le titre de *Ndërr i Kowhit* (l'Honneur de la Nation).



rganisée par la loi de 1982, la décentralisation peut faire l'objet de réformes, en

vue de l'accroître ou de la réduire. Ce qui mérite un vaste débat civique et des décisions réfléchies. Mais le gouvernement nous place devant une autre perspective : celle d'une « rupture » qui ferait entrer la France dans une toute autre logique, celle de la « subsidiarité » et de la loi « expérimentale », au risque de l'éclatement de la nation française.

Selon la détestable habitude de l'oligarchie, Jean-Pierre Raffarin et les ministres impliqués dans la nouvelle décentralisation cachent sous la langue de bois et le verbiage démagogique des principes inédits, au nom de présupposés idéologiques qui contredisent notre tradition nationale et qui porteront gravement atteinte à l'unité de la France. Bien entendu, l'idéologie de la rupture décentralisatrice se cache derrière le langage du « réalisme ».

Hélas ! De même que l'apologie de la Volonté est le signe avant-coureur des renoncements, le culte du Concret se réduit à la dénonciation des « idées abstraites », suivie de la glorification de concepts d'autant plus dangereux qu'ils sont lancés dans le débat sans réflexion préalable. A quoi bon se fatiguer puisqu'il s'agit en définitive de faire prévaloir certains intérêts... Mais l'idéologie, ainsi inscrite dans les textes législatifs, n'en produit pas moins ses effets radicalement destructeurs.

Décentralisme

L'idéologie de la « rupture », dont M. Devedjian a célébré le caractère « révolutionnaire », se traduit d'abord par une modification substantielle de l'article 1^{er} de notre Constitution qui définit la France comme une « république indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Cela signifie que la *res publica* (le bien commun) se caractérise principalement par la permanence de l'ensemble national (de même que les rois de France devaient servir l'unité du royaume et respecter le caractère inaliénable de la Couronne), la neutralité de l'État dans le domaine spirituel et les différentes modalités de la participation du peuple à

l'exercice du pouvoir. Autant de principes qui assurent la cohérence de la nation, la paix civile (quand la laïcité ne devient pas laïcisme intolérant) et la liberté.

Cette définition est suivie dans l'article premier d'une phrase qui fixe la condition majeure de notre identité : notre république « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Contre l'avis du Conseil d'État et de nombreux parlementaires de droite et de gauche, le gouvernement a décidé de rompre la logique politique de la nation res-publicaine instituant l'égalité. Ceci en insérant une nouvelle phrase qui érige en principe que l'« organisation » de la France « est décentralisée ».

On peut considérer que cette formulation est redondante puisque l'*administration* du pays est conçue sur un mode démocratique et libéral (stricto sensu) par les articles 72, 73 et 74 de la Constitution : les collectivités territoriales « s'administrent librement » et des « mesures d'adaptation » sont prévues sur certaines territoires. Dès lors, il est inutile de proclamer, surtout après la loi de décentralisation de 1982, que la France meurt d'uniformité et que la révolution « girondine » doit avoir enfin raison du « jacobinisme ».

On aurait tort, cependant, de s'en tenir à la quiétude d'un débat aux références historiques douteuses. Les autres aspects du projet de loi constitutionnelle montrent la profondeur de la césure entre la nation française, assemblée dans le souci du bien commun, et le principe d'égalité qui est solennellement rappelé dans le préambule de la Constitution, en

DÉCENTRALISME

Une logique subversive

référence à la Déclaration de 1789 et au Préambule de 1946. Que la France devienne en tant que telle une « organisation décentralisée », voilà qui contredit les trois principes d'unité, d'indivisibilité et d'égalité qui assurent le bien commun.

Subsidiarité

Deuxième rupture : la référence à un « principe de subsidiarité » qui reste implicite puisque celui-ci est inconnu dans le droit français. Le gouvernement veut préciser dans l'article 72 que « les collectivités territoriales ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à l'échelle de leur ressort ». Cette formulation quelque peu énigmatique est présentée comme la traduction concrète d'un « principe » obscur qui a été inscrit dans le traité de Maastricht sans débat ni tentative d'élucidation. Il est vrai que le concept de subsidiarité est très difficile à comprendre.

Par définition, le moyen subsidiaire est ce qui renforce le moyen principal. C'est un appoint, un secours (*subsidium*). Or la subsidiarité a été érigée en principe, non dans le droit public, mais dans la doctrine sociale de l'Église catholique telle qu'elle a été formulée à la fin du XIX^e siècle. A l'encontre d'une affirmation très répandue, le principe de subsidiarité n'est pas invoqué par Thomas d'Aquin mais, tardivement, par Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo Anno* (1931). Pour le pape, « ce serait commettre une injustice en même temps que troubler, d'une manière dommageable, l'ordre social que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les

fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes ». L'Église catholique oppose ce principe aux totalitarismes. Mais il sera par ailleurs récupéré par le dictateur portugais Salazar, par les cercles « intégristes » de la *Cité catholique* dans les années soixante et par les idéologues du fédéralisme européen, avant de s'effacer. C'est de manière subreptice qu'il se trouve inscrit dans le traité de Maastricht (article 5) sans analyse ni débat. Or ce principe est contradictoire puisqu'il prétend :

- fonder la compétence des organes de l'Union, qui se substitue aux États lorsqu'ils ne peuvent pas agir efficacement ;

- préserver les compétences des États de l'Union dans les domaines où ils sont plus efficaces que les organes communs.

Dans une structure fixe et hiérarchisée, fondée sur une doctrine spirituelle (par exemple l'Église catholique) le principe de subsidiarité peut sans doute (nous n'avons pas à en juger) régler la répartition des pouvoirs et des compétences à l'intérieur de la hiérarchie et sous une autorité incontestée (le souverain pontife). Dans une organisation molle, confusément hiérarchisée et sans doctrine explicite (l'Union européenne) le principe de subsidiarité permet de justifier des répartitions de compétences parfaitement arbitraires. Et c'est ce concept flou, aujourd'hui brandi par les fédéralistes, qui inspire le projet de M. Raffarin ! Or il peut tout aussi bien être évoqué à l'appui d'un renforcement de l'État afin de suppléer à des défaillances locales ou pour dépouiller le pouvoir central de ses prérogatives. Ceci sans que le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'État puissent jouer leur rôle, puisque le « principe

de subsidiarité » n'est pas et ne sera pas inscrit dans la Constitution de la V^e République. Il est clair que le gouvernement veut utiliser la « subsidiarité » pour opérer sa rupture décentralisatrice, sans indiquer le point d'équilibre et le point limite.

Poussons la démonstration à l'extrême : pourquoi ne pas dissoudre la Police nationale au profit de polices municipales, et décomposer celles-ci en milices de quartier et en comités de surveillance d'immeuble ? Ces échelons inférieurs

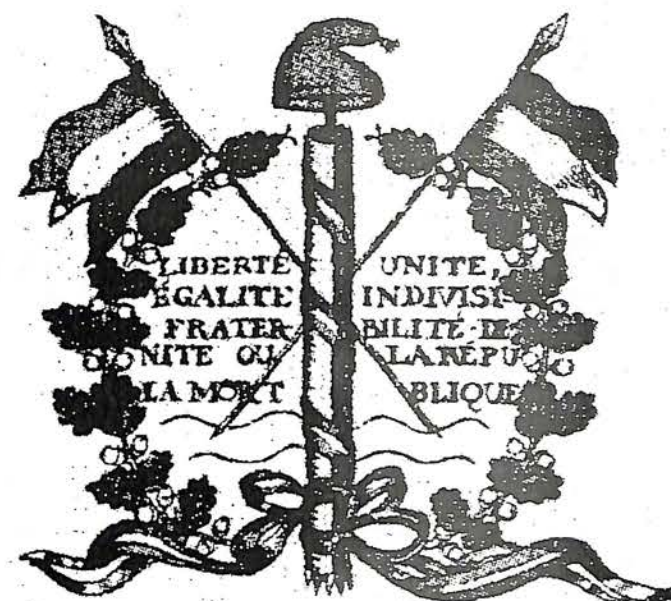
ne sont-ils pas mieux à même de garantir la sécurité de chacun... sur le mode totalitaire ? Bien entendu, cela ne se produira pas : tandis que M. Raffarin fait dans le subsidiaire, M. Sarkozy décide de priver certaines agglomérations de leur commissariat... Quid de la police de proximité ? Mystère ! Comment le maire exercera-t-il concrètement ses pouvoirs de police ? On ne nous le dit pas...

Loi expérimentale

Le projet Raffarin institue un droit inédit à l'expérimentation en ajoutant à l'article 37 un alinéa qui dispose que « La loi et le règlement peuvent comporter des dispositions à caractère expérimental » et que les collectivités locales pourront « déroger, à titre expérimental, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. » Ces dispositions extravagantes, faites pour combler les vœux de la « France d'en bas », sont empreintes d'idéologie naïve - celle qui tient pour évidente la supériorité de l'expérimentation sur le principe.

C'est proclamer le primat de l'induction (on part des « faits » particuliers pour établir des lois générales) dont Bertrand Russell a démontré l'inanité en racontant l'histoire de la « dinde inductiviste ». Notant qu'elle est toujours nourrie chaque matin à 9 heures la dinde tire de son observation une loi générale : tous les matins, tout au long de l'année, qu'il neige ou qu'il fasse soleil, pitance assurée. Cette loi est établie un 24 décembre. Le jour de Noël, à 8 heures, la dinde a la tête tranchée.

C'est nier l'essence même de la loi, qui détermine des principes (d'où son



caractère général) qui fixe des règles (d'où son caractère durable) dans le cadre national (selon l'article 3 de la Déclaration de 1789 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ») et qui est « l'expression de la volonté générale » selon l'article 6 de la Déclaration. Or l'expérimentation contredit la généralité et la durabilité, et le referendum local nie le principe de souveraineté nationale.

C'est inverser le travail du législateur, qui d'ordinaire tient compte de l'expérience pour aménager les lois fondées sur les principes du droit.

Nous ne sommes pas en présence d'une réforme, ni d'une révolution, mais face à une subversion de nos principes juridiques et de notre identité collective. En additionnant les lois expérimentales, les décisions prises à la suite de référendums locaux et les dérogations aux lois et règlements, il est certain que la loi ne sera plus « la même pour tous ». C'est le principe d'égalité qui va être détruit, c'est l'identité de la nation française, conçue depuis mille ans comme construction historico-juridique, qui va être sacrifiée, c'est l'unité même de la France qui est mise en question.

Annette DELRANCK

RÉFÉRENCES :

- Michel Bastit - « Naissance de la loi moderne », PUF, 1990, prix franco : 46 €.
- Lucien Jaume - « La liberté et la loi, les origines philosophiques du libéralisme », Fayard, 2000, prix franco : 21 €.
- Mona Ozouf - « Jacobins et Girondins, tous centralistes », *Le Monde des Débats*, n°21, janvier 2001, p. 20.

L'imposture verte

Chef du service des informations scientifiques de RTL pendant plus de vingt ans, Pierre Kohler dénonce l'écologisme dans un livre courageux. Le voici exposé à la vindicte des Verts et surtout menacé du silence de plomb qui recouvre aujourd'hui toute pensée dissidente.

Le problème, dans le débat sur l'écologie, c'est qu'il est très difficile de se faire une opinion. Les jours de grande lucidité, je dois même m'avouer que je n'y comprends goutte. Les chiffres pleuvent, les unités de mesure s'accumulent, les mots compliqués surabondent, les données scientifiques s'empilent dans ma pauvre tête et dans celle de bien des citoyens qui devraient être tout à la fois techniciens du nucléaire, chimistes, météorologues, biologistes, océanologues et cultivateurs. On risque donc de juger selon des impressions, et de tenir pour véridique tel argument qui a été cent fois lu et entendu - en oubliant que l'art de la propagande est de répéter le même mensonge jusqu'à ce qu'il soit tenu pour vrai.

Comment s'y retrouver ? Les arguments des écologistes (ou se disant tels) étant connus, il importe d'écouter ceux qui leur répliquent en présentant des garanties de sérieux. Parmi eux, Pierre Kohler qui dénonce *L'imposture verte* dans un livre (1) nourri de ses enquêtes personnelles et appuyé sur de solides références scientifiques. Il ne s'agit donc pas d'un pamphlet, mais de l'ouvrage d'un homme excédé par les bêtises, les manœuvres et les mensonges de la propagande des Verts et qui a décidé de porter son attaque sur trois fronts.

D'abord, détruire les fausses évidences construites sur des illusions collectives, sources de frayeurs injustifiées. Par exemple, l'accident de Tchernobyl ne prouve pas le danger du nucléaire. Cette catastrophe est la conséquence directe du système soviétique et le signe de son agonie : décisions absurdes, règles de sécurité transgressées, personnel incapable. Quant au nuage radioactif qui serait passé sur la France sans qu'on prévienne les Français et qui serait responsable de cancers, c'est un faux scandale né d'un mensonge (les autorités ont immédiatement prévenu la population) et d'affirmations sans fondement car l'augmentation du nombre de cancers de la thyroïde en France est antérieure au passage du fameux nuage. Pierre Kohler rappelle par ailleurs qu'il n'y a eu aucun mort à Seveso (ne pas confondre avec Bhopal) et démontre que la plupart des villes d'Europe occidentale sont beaucoup moins polluées qu'il y a un demi-siècle. Les chapitres consacrés au trou d'ozone, au réchauffement de la terre et aux algues tueuses ébranleront les certitudes de plus d'un.

Notre écoloclaste serait-il un niais manipulé par les Russes ou un agent stipendié des grands industriels ? Pierre Kohler montre au contraire que l'écologisme nous distrait des véritables menaces : la pollution dans les appartements est

plus forte que dans les rues, l'industrie chimique fait plus de morts que le nucléaire, le tabac tue massivement, la drogue aussi, et on compte huit mille morts par an sur les routes de France.

Deuxième front : les organisations « vertes ». Le chapitre consacré à Greenpeace est particulièrement courageux car cette multinationale richissime est dirigée par des professionnels de l'agitation, de la propagande et de l'intimidation. Le rappel des bêtises proférées par les Verts français est édifiant et il n'est pas inutile de se souvenir que Noël Mamère, qui fit naguère de la propagande en faveur du nucléaire, fut condamné en l'an 2000 pour les propos difamatoires tenus à l'encontre du professeur Pellerin, fondateur de l'organisme chargé de la prévention des risques industriels (SCPRI).

La troisième attaque est portée contre la gent médiatique, bavarde, ignorante, aveugle, qui accueille, diffuse et amplifie la propagande verte et commet de surcroît d'innombrables mensonges par omission.

Cette triple offensive ne sera pas pardonnée à Pierre Kohler car ses démonstrations sont souvent implacables et mettent nommément en cause plusieurs maîtres de la Pensée Correcte. Selon la tactique habituelle, les Verts et leurs complices risquent de lui opposer un silence de plomb. Incapable de juger l'ensemble des arguments de Pierre Kohler, je demande qu'on lui fasse une réponse sur le fond.

Maria DA SILVA

(1) Pierre Kohler - *L'imposture verte*, Albin Michel, 2002, prix franco : 21 €.

Impasse Adam Smith

Nous avons vécu à partir de la chute du mur de Berlin une étrange époque. Tout s'est passé en effet, comme si la défaite cinglante de cette sorte d'idéologie absolue qu'avait été le système soviétique avait été compensée aussitôt par l'avènement d'une idéologie se présentant comme son contraire, mais en revendiquant le même imperium intellectuel et la même prétention souveraine à dominer le monde. On a appelé *ultra-libéralisme* ce système contraire, et l'étonnante orchestration que lui ont donnée les médias lui a conféré une aura irrésistible. Plus rien ne semblait pouvoir s'opposer à sa vérité absolue. Toute critique relevait d'une *doxa* irrationnelle. Et l'évolution matérielle, technique du monde apportait une confirmation que seuls les esprits chimériques pouvaient contester. La globalisation produisait l'avènement du marché universel et le développement d'une économie nouvelle entraînait l'obsolescence des modèles autres que le libéral.

Certes, il y avait des résistances. Pas seulement du côté des irréductibles du gauchisme militant. Les lecteurs de ce journal en savent quelque chose. D'excellents théoriciens de l'économie politique actualisaient une critique de l'idéologie du marché qu'avait déjà élaborée pour son temps un penseur aussi considérable que François Perroux. Mais ils n'étaient pas écoutés, et la gauche qui « normalement » aurait dû être du côté de la contestation du désordre établi s'était rangée dans le camp du Progrès et de la Raison, ne voulant à aucun prix subir le reproche d'opposition à la modernité. D'ailleurs, elle pouvait se sentir légitimée en ce ralliement par ses propres origines intellectuelles. Ainsi que l'écrit Jean-Claude Michéa, « la Gauche s'est toujours présentée, dans l'histoire, comme la seule héritière légitime de la philosophie des Lumières et, à ce titre, comme l'avant-garde la plus déterminée de toutes les modernisations concevables, qu'elles soient d'ordre technologique, politique ou moral. » La Gauche était donc paralysée par ses propres origines intellectuelles, du moins celles qui la rattachent à un certain rationalisme, car l'historien des luttes ouvrières sait pertinemment que les choses sont beaucoup plus complexes et qu'il y a même une part irréductiblement opposée à une certaine idée de la modernité dans la révolte des prolétaires.

Le temps est enfin venu d'une profonde remise en question de ce qu'il faut bien appeler la *doxa* libérale. L'effondrement actuel des illusions de la nouvelle économie et la crise du modèle américain analysée par Emmanuel Todd (1) déstabilisent complètement la superbe de ce qui a voulu s'imposer au nom des pures évidences rationnelles. Cette remise en question s'impose d'ores et déjà à travers un mouvement d'opinion dont le récent rassemblement de Florence atteste la montée en puissance. Elle s'affirme intellectuellement grâce aux travaux d'économistes qui patiemment analysent les données d'une économie-monde, en faisant ressortir le caractère artificiel des cadres ultra-libéraux. Mais il ne faut pas sous-estimer non plus l'importance d'une réflexion philosophique qui prend pour objet la société elle-

même dans ses rapports historiques et existentiels, en se confrontant avec la philosophie implicite de l'ultra-libéralisme.

Deux petits livres récents constituent une excellente incitation à cette réflexion et l'on est d'autant plus frappé par leurs convergences que leurs auteurs, Jean-Pierre Dupuy et Jean-Claude Michéa envisagent différemment le champ de la réflexion sociale. Le premier montre comment la question du mal qui est pourtant centrale dans les affaires humaines est éludée généralement par la philosophie politique (2). Le second analyse comment la théorie économique dominante ne fait aucune place à ce qu'on pourrait appeler le vrai souci politique et qui consiste à « édifier une société d'individus libres et égaux, reposant autant qu'il est humainement possible sur le don, l'entraide et la civilité. » Dupuy et Michéa se retrouvent d'accord ainsi pour donner une place centrale à la notion de don, cette notion sur laquelle un François Perroux s'était aussi longuement attardé, desserrant ainsi les griffes d'un économisme rationaliste qui n'assumait pas la société vivante dont il convenait de rappeler les droits ainsi que la place dans le dispositif de la production et des échanges.

Jean-Claude Michéa désigne précisément en quoi l'essai sur le don de Marcel Mauss constitue la critique la plus décisive de l'économisme dont Adam Smith fut le théoricien implacable. « On trouve, en effet, pour la première fois, dans l'essai sur le don, un jeu extrêmement cohérent de catégories anthropologiques et philosophiques qui permettent de critiquer sur les bases même du projet moderne d'émancipation, la part de folie et de mesure inhérente à la philosophie des Lumières : l'idée d'une humanité qui, décidée à vérifier sur elle-même la valeur du programme cartésien, entreprendrait méthodiquement d'organiser son propre effacement (« l'an 01 ») afin de pouvoir se recommencer de manière idéale, sur la base de la seule autorité impériale de la

Raison. »

L'hyper individualisme sur lequel repose le système libéral est une fiction arbitraire qui déconnecte l'individu de toutes ses appartenances et de toutes ses relations, le livre à la seule logique de l'égoïsme, en le privant du *goût des autres*. C'est contre cela que le socialisme, celui qui défendait les pauvres et une vie décente pour chacun, s'était dressé. Et si l'on assiste aujourd'hui, à travers le monde à l'éveil d'un mouvement de révolte contre les méfaits de l'ultra-libéralisme, ce n'est pas pour un autre motif. Le système libéral et l'idéologie du marché reposent sur la fiction inhumaine d'un individu égoïste dont l'intérêt est la loi suprême de l'économie et d'une harmonie naturelle de tous les intérêts. Et cela en haine de tout ce qui « dans les lois, les coutumes et les mœurs légués par l'histoire, entrave encore l'action rationnelle des individus, c'est-à-dire la poursuite par ceux-ci de leurs intérêts bien compris. » Ce qui s'impose aujourd'hui, si l'on veut aller jusqu'au bout de la compréhension de la méprise libérale, c'est d'envisager le mal à la racine et de considérer qu'Adam Smith nous a conduit à une impasse, dont il nous faut sortir en réinventant les conditions de liberté et de civilité nécessaires à un monde humain.

■ Jean-Claude Michéa - *Impasse Adam Smith*, Climats, prix franco : 16 €.

■ (1) Emmanuel Todd - *Après l'Empire*, Gallimard, prix franco : 19 €. Voir l'entretien avec l'auteur que nous avons publié dans *Royaliste* n°803.

■ (2) Jean-Pierre Dupuy - *Avions-nous oublié le Mal ?*, Bayard, prix franco : 12,50 €.

par Gérard Leclerc



Massenet

Un livre de raison pas toujours raisonnable

L'angoisse quasi permanente de ne pas voir son œuvre reconnue à sa juste valeur par le public et la critique rongeaient Jules Massenet. Pourtant, quatre-vingt-dix ans après sa disparition, il reste, avec Gounod, le plus populaire et le plus célèbre auteur lyrique français. Werther, Thaïs, La Navarraise, Manon... que des chefs d'œuvre !

Descendante d'un des frères aînés du compositeur, Anne Massenet a pu consulter une abondante correspondance familiale inédite. Elle a relu les coupures de presse de l'époque.

Laissant à d'autres le soin de rendre justice à son œuvre musicale (mais est-ce vraiment nécessaire ?), elle s'est « attachée à tenter de restituer la personnalité profonde d'un homme particulièrement réservé ».

Page après page, ligne après ligne, l'auteur nous brosse un portrait particulièrement attachant.

« Chaque œuvre, note-t-elle, plongeait le compositeur dans une réflexion très approfondie, une sorte d'imprégnation de l'intérieur, pour parvenir à restituer musicalement un climat le plus fidèle possible et le plus évocateur des œuvres littéraires, des paysages et des souvenirs qui s'offraient à son inspiration. »

Une écriture alerte, une documentation inédite, de nombreuses notes infra-paginales rendent passionnante la lecture de ce bel ouvrage.

Michel TACK

■ Anne Massenet - « Jules Massenet en toutes lettres ». Éditions de Fallois, prix franco : 23 €.

Un livre, parfois irritant par son athéisme affiché, écrit par deux scientifiques de renom, qui dénoncent et démontent avec brio quelques impostures et charlataneries notoires.

Messieurs Charpak, prix Nobel de physique, et Broch, professeur de physique, nous l'affirment, nous naviguons sur un océan d'ignorance. En deux cent pages de « *Devenez sorciers, devenez savants* » (1) ils essaient - et y parviennent souvent - de nous ouvrir les yeux sur certains phénomènes étranges qui, en fait se révèlent naturels, et sur l'incroyable imposture exercée par les astrologues et autres charlatans de la voyance. Dans cet ouvrage, de façon implicite, ils posent le problème de l'incompatibilité entre foi et raison au sujet de l'analyse des phénomènes paranormaux. Sans entrer dans l'immense et permanente controverse sur ce sujet je veux souligner ce qu'a de déplaisant le mépris affiché pour les scientifiques qui osent avouer leur foi en un monde qui ne serait pas, pour employer le vocabulaire du philosophe formé aux sciences, Claude Tresmontant, « *L'être pris absolument* » et qui, de ce fait, seraient incapables d'effectuer la distinction nécessaire entre le terrain d'activité de la science et le domaine de la foi. Passages indignes de la qualité du reste du livre.

Car il s'agit d'un ouvrage de qualité, certes quelquefois un peu inégal : il n'est pas d'une grande originalité de dévoiler quelques « trucs » archiconnus de prestidigitateurs, je pense aussi au beaucoup trop long chapitre consacré au Sarco-

phage d'Arles-sur-Tech ou à l'annexe consacrée au calcul des probabilités, les lecteurs ayant fait un peu de maths n'apprendront rien, les autres n'y comprendront rien. Par contre que de chapitres instructifs, des pages étonnantes, captivantes, parfois quelques paragraphes à l'humour subtil tels ceux consacrés aux radiesthésistes et à leurs pendules.

Le chapitre sur l'astrologie est implacable. On sait que cette pseudo science, ce délire consternant, tient une place importante dans la vie de millions de personnes pour le plus grand profit de certains.

Avec une ironie mordante et une indignation non dissimulée les auteurs rappellent l'incroyable histoire de ces quatre universitaires qui, en Sorbonne, ont fait docteur d'État en scientologie, Madame Germaine Hanselmann plus connue sous le nom d'Élisabeth Tessier, auteur d'une thèse sur l'astrologie, validant neuf cent pages d'inepties. Germaine qui calcule la trajectoire des étoiles en dépit des lois les plus élémentaires de la cosmographie s'est rendue célèbre en 1993 en prédisant l'avenir, pour l'année, à M. Bérégovoy, lequel, selon elle, devait surmonter quelques difficultés en septembre. On rappellera que l'infortuné Premier ministre s'est suicidé le premier mai de cette année-là.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'exa-

men des phénomènes paranormaux, spécialité de M. Broch. Selon l'auteur, faisant appel au calcul des probabilités, leur impossibilité s'impose, ils n'existent pas. Si minime soit-elle la méthode du calcul des probabilités laisse place à une marge d'incertitude - d'ailleurs le terme de probabilité est très significatif - ne pas en tenir compte et l'on part naturellement de l'hypothèse au postulat ; en conclusion, la raison a seule réponse à tout. Il en résulte évidemment que les miracles sont des suppositions absurdes. Ainsi, en quelque sorte, la messe est dite, sans vouloir offenser M. Broch dont l'athéisme est gage de son honnêteté intellectuelle.

Alors quid des scientifiques avouant leur foi ? M. Broch répond, il faut se méfier des gens dont la fausse compétence est attestée par de prestigieux diplômes. Qui sera juge de la compétence et au nom de quels critères ? Une association de libres penseurs ? On peut le supposer en lisant les lignes consacrées au linéol de Turin. Elles sont déplaisantes par le mépris qu'elles expriment pour les tenants de l'authenticité de la relique, par le vocabulaire employé. M. Broch ne croit pas à la réalité historique du linéol, c'est son droit, il a peut-être raison, il peut contester les arguments de ses adversaires mais de là à les discréditer non par ce qu'ils disent mais par ce qu'ils sont c'est de la polémique stérile.

Michel FONTAURELLE

■ (1) Georges Charpak et Henri Broch - « *Devenez sorciers, devenez savants* ». Odile Jacob, prix franco : 21 €.

CITÉ

Le numéro 39 de la revue *Cité*, consacré à *Écologie et politique*, est paru. Jacques Blangy en fait la présentation en page 8.

Nous incitons les lecteurs à nous commander ce numéro en envoyant un chèque de 7 €. Ou mieux encore, à s'abonner à *Cité* : 24 € pour un abonnement d'un an (quatre parutions).

INTERNET

Notre « liste de diffusion » sur internet permet d'être régulièrement et rapidement tenu au courant des activités royalistes. Des centaines de personnes y sont maintenant inscrites.

Pour s'abonner à la liste rien de plus simple : ce service est entièrement gratuit, il suffit d'envoyer un courriel à notre adresse :

royaliste@multimania.com en nous faisant part de votre désir et en nous donnant votre adresse électronique.

Les dépêches que nous envoyons aux abonnés de la liste peuvent aussi bien contenir des renseignements pratiques (réunions, nouvelles parutions) que des nouvelles brèves sur le royalisme français, l'action des Princes, etc.

CHANSONS

Nous disposons encore d'un petit stock de cassettes et de CD de chansons royalistes. Ce stock ne sera pas renouvelé, la maison d'édition n'existant plus. La liste des titres encore disponibles (qui s'amenuise de jour en jour...) vous sera envoyée sur simple demande en téléphonant au 01.42.97.42.57. Dépêchez-vous !

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : royaliste@multimania.com
- ✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste>
- ✓ Téléphone : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie/répondeur : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : *Royaliste* - CCP 18.104.06.N Paris

MERCREDIS DE LA NAR

« La France a-t-elle encore la politique de sa langue ? » Ancien Commissaire générale de la langue française sous le premier septennat de François Mitterrand, Philippe de SAINT ROBERT fera une indispensable mise au point et explorera les perspectives qui pourraient s'offrir à notre pays.

● Mercredi 4 décembre : Philosophe, écrivain, Jean-Paul DOLLÉ a été un acteur important du mouvement de Mai 1968. Professeur à l'École d'architecture de Paris La Villette depuis 1969, cofondateur avec Roland Castro de « Banlieue 1989 », il milite pour que la politique de la ville soit démocratique. Telle n'est pas la tendance prédominante car la métamorphose de la ville classique en mégapole semble annoncer la fin de l'histoire de la démocratie. Face à cette régression, masquée par des discours insignifiants et des financements à fonds perdus, il est possible de concevoir « Une politique de la ville » qui permettrait de lier le développement urbain et l'avènement d'un nouvel âge de la politique.

● Mercredi 11 décembre : Américaine naturalisée

française, aujourd'hui professeur dans un lycée parisien, Élisabeth ALTSCHELL dénonce dans un livre retentissant (cf. *Royaliste* n° 803) les ravages d'un dogme pédagogique qui tue l'enseignement, d'une idéologie individualiste qui compromet l'avenir des élèves et d'une apologie de la « différence » qui favorise le repli identitaire et accroît la détresse sociale. « *L'école des ego* » : tel est le lieu d'expérimentation d'une idéologie moderne d'apparence, mais réactionnaire par ses conséquences. Est-il encore possible de « Sauver l'école » ? C'est d'abord une question de principes et de finalités, avant d'être une affaire de moyens budgétaires. L'enjeu est capital dans la mesure où le développement général des nations est fonction des modes de transmission des connaissances.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une « carte d'abonné » (8 € pour l'année)

RELIURES

Nous mettons à la disposition des lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une très belle reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

➤ Cette reliure permet de contenir 52 numéros du

journal. Elle est vendue au prix de 15 € franco.

➤ Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 2,60 € pièce).

➤ Vendus aussi par année complète (46 € franco) de 1977 à 2001 (sauf 1979).

PHOTOS

Des photos de la Famille de France sont disponibles. Sur simple demande de votre part (tél. : 01.42.97.42.57) nous vous enverrons le petit catalogue illustré qui vous permettra de choisir et de les commander. Rappel : le superbe *Album de ma vie* publié par la comtesse de Paris est disponible au prix promotionnel de 26,50 €.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

L'esprit de Florence

Des centaines de milliers de manifestants (1) défilant à Florence le 9 novembre à l'occasion du Forum social européen ! Nul ne conteste le caractère massif du mouvement protestataire, présenté par les médias comme un jeu spectaculaire donnant une apparence d'équilibre à une *modernisation irréversible*. D'un côté les dirigeants du monde globalisé, leurs serviteurs, leurs clients ; de l'autre la « société civile mondiale »... Quelle vision rassurante d'une lutte des classes où c'est toujours le plus riche qui gagne !

Une autre analyse est possible, qui fera sourire les oligarques de toutes tendances :

- Rythmé par les rassemblements de Seattle, de Gênes, de Porto Allegre, le mouvement qui se développe a une portée historique. Il est de même ampleur que le mouvement révolutionnaire européen, pendant et après la Première guerre mondiale, de même importance que les luttes sociales des lendemains de la Libération. Mais nos immenses rassemblements ne sont pas de même nature : le bolchevisme n'est plus l'*horizon radieux*, le collectivisme n'est pas le modèle économique de référence, le Parti communiste n'est plus l'avant-garde omnisciente du prolétariat mondial.

- Très composite à l'origine et simplement réactif, avec une forte empreinte écologiste et anarchiste, le mouvement actuel ne cesse de se renforcer et de s'élargir. Depuis quelques mois, une convergence s'opère entre les anti-mondialistes (écologistes, groupes d'extrême gauche, militants d'Attac), le

syndicalisme de résistance à l'ultra-libéralisme (plus fort et plus déterminé en Italie qu'en France) et les diverses forces qui s'opposent au bellicisme américain. Se constitue ainsi un vaste front anti-impérialiste qui attire nombre de cadres et de militants des partis de gauche et d'innombrables jeunes inorganisés mais décidés à en découdre. Tel est l'esprit de Florence.



Il se confirme que nous sommes dans une situation pré-révolutionnaire (2). Encore faut-il que nous soyons capables de passer de la révolte à la révolution. C'est possible, au regard du chemin parcouru.

La victoire intellectuelle est certaine : la déroute idéologique des ultra-libéraux est confirmée chaque jour par les événements qui scandent la crise mondiale, et la fraction social-démocrate ralliée à l'oligarchie (dirigeants « communistes » et « socialistes », Verts de toutes tendances) sont à l'agonie. Il suffit de maintenir un feu roulant.

L'internationale anti-impérialiste doit maintenant se renforcer partout en Europe, et notamment en France. Notre pays semble en

retard à cause de la faible publicité donnée au mouvement Attac et parce que beaucoup de Français privilégient les formes classiquement politiques de l'expression et de la représentation des courants d'opinion. Mais la fragilité de notre classe dirigeante et la généralisation du sentiment de révolte montrent que les choses ne resteront pas en l'état.

Il est maintenant possible de passer à l'offensive, ce qui suppose plusieurs conditions.

La critique de l'ultra-libéralisme doit conduire à la formulation d'un ensemble cohérent de propositions. Nous avons notre propre programme, mais nous proposons que le projet révolutionnaire reprenne et développe l'ensemble des principes de la République et de la démocratie, tels qu'ils ont été approuvés par le peuple français : ceux qui sont inscrits dans la Déclaration de 1789, dans le Préambule de 1946 et dans la Constitution de 1958.

Cela signifie qu'il importe de politiser au plus vite les enjeux : en France et en Europe, les batailles politiques prennent tout leur sens et leur pleine force lorsqu'elles se déroulent pour la nation conçue comme collectivité historique et juridique orientée par l'idéal du bien commun.

Contre l'impérialisme, lutte nationale de libération – dans une perspective inter-nationale. Contre l'ultra-libéralisme, révolution sociale par la loi. Contre les oligarques de droite et de gauche, mobilisation militante pour l'État. Voilà qui peut rassembler à nouveau les communistes, les démocrates-chrétiens, les royalistes et les gaullistes pour la plus décisive de toutes nos batailles.

Bertrand RENOUVIN

(1) entre 500 000 et un million selon les estimations.

(2) cf. l'éditorial de *Royaliste* n° 798 – juillet-août 2002.